



## Inscription au plan de contrôle de la Paratuberculose

Arsia asbl

Service « Administration de la santé »

Av. A. Deponthière, 40 - 4421 LONCIN /

Fax: 04 239 95 11 / E-mail: admin.sante@arsia.be

Nom : .....

Prénom : .....

Rue : .....

CP : .....

Commune : .....

N° de troupeau : .....

N° Unité de Prod. (UP) : .....

E-mail : .....

N° de fax : .....

Signature

## Pourquoi un plan de contrôle ?



Le plan de contrôle de la paratuberculose (PTB) est né de la volonté conjointe de l'industrie laitière et des organisations agricoles (FWA, ABS, Boerenbond) de proposer aux producteurs un outil d'évaluation du risque de contamination du lait dans leurs troupeaux.

### Les motivations sont les suivantes :

✓ **Maintien des exportations :** certains pays tiers vers lesquels la Belgique exporte du lait et des produits laitiers exigent des garanties vis-à-vis de la PTB ( Fédération de Russie et Chine ). En 2010, 22 % des exportations belges de produits laitiers avaient pour destination des pays non européens.

✓ **Echangeabilité du lait :** des programmes similaires existent déjà dans les pays voisins. Afin que le lait belge puisse continuer à être échangeable avec celui de nos voisins, la Belgique doit aussi agir vis-à-vis de la paratuberculose.

✓ **Bien-être animal :** l'industrie soutient une production laitière respectueuse du bien-être des animaux, ce qui passe par un état de bonne santé.

✓ **Impact économique :** la maladie affecte la production et la vitalité des animaux.

✓ **Principe de précaution :** jusqu'à présent, aucun lien de causalité n'a pu être démontré entre la paratuberculose et la maladie de Crohn chez l'homme. Toutefois, aucune étude n'a permis d'exclure définitivement cette hypothèse. Il est donc important pour l'industrie laitière de mettre en place des mesures évitant que du lait provenant d'animaux malades et excréteurs ne soit présent dans la chaîne alimentaire.

Précisons enfin que depuis janvier 2009, l'infection par la paratuberculose est considérée comme un vice **rédhibitoire**. Les éleveurs ont donc la possibilité, lors de l'achat ou de l'échange d'un animal, d'annuler l'opération si une analyse démontre que ce dernier est infecté.

Campagne 2011/12



Programme financé par le Fonds sanitaire

# Campagne 2011/2012

## Principe du plan

Plusieurs adaptations ont été proposées de manière à encourager la participation des éleveurs wallons qui reste limitée par rapport à ce qui se passe dans le nord du pays.

- ✓ Cette année, le plan vise essentiellement les troupeaux laitiers de manière à évaluer le risque de livrer du lait contaminé. C'est pourquoi il sera possible de limiter le dépistage **aux seules vaches laitières**.
- ✓ Le dépistage se fait au moyen d'un test ELISA sur le sang ou sur le lait qui se fait **au moins** sur toutes les vaches laitières.

- ✓ Les animaux potentiellement excréteurs doivent être éliminés dans les délais impartis. Cela signifie que les animaux ELISA + **pourront être gardés** si une analyse PCR sur matières fécales montre que **l'animal n'est pas excréteur**.
- ✓ A l'issue du bilan, les troupeaux seront classés en 3 niveaux (voir ci-dessous).
- ✓ les troupeaux classés dans le niveau A feront un bilan tous les 2 ans. Et les autres tous les ans.
- ✓ Les ristournes sont accordées au moment de la facturation.

## Les 3 niveaux de classification

Niveau A

**Le risque de contamination du lait est faible = il n'y a pas (ou plus) d'animaux excréteur dans le troupeau laitier**

- Tous les animaux sont ELISA -
- Il y a moins de 2 % d'animaux ELISA+ et ces animaux sont au maximum 6 mais les tests PCR réalisés sont tous négatifs (les animaux ne sont pas excréteurs).
- Il y a moins de 2% d'animaux ELISA + dans le troupeau; certains animaux sont PCR + mais ont été éliminés dans les deux mois (il n'y a plus d'animaux excréteurs dans le troupeau laitier).

Niveau B

**Le risque de contamination du lait est modéré**

- Il y a plus de 2 % ou plus de 6 animaux ELISA + dans le troupeau.
- Les animaux positifs ont été éliminés dans les 7 mois qui suivent le résultat positif.

Niveau C

**Il y a un risque de contamination du lait**

- Les animaux positifs ne sont pas tous éliminés; il y a encore des animaux potentiellement excréteurs dans le troupeau.



## Frais et aides

- Le prix HTVA des tests pour les membres cotisants à la mutuelle libre de l'ARSIA est de 4,44 € ( 7,36€ pour les non cotisants ).
- Les frais de prélèvements restent à charge de l'éleveur.
- Par animal testé, l'éleveur bénéficie de 3,5 € ( HTVA ). La ristourne est automatiquement déduite sur la facture d'analyse.
- Les tests PCR sont à charge des éleveurs ( 48,67€ HTVA pour les membres cotisants ). Une ristourne importante existe toutefois pour ceux qui souhaitent mettre en place un plan d'assainissement du troupeau, et ce dans le cadre d'une action Arsia. Pour plus d'infos, contactez le 04/239 95 02.

## Qui a droit aux aides?

Tout détenteur qui dispose d'un quota laitier et qui s'engage par écrit à :

- tester annuellement au moins tous les animaux laitiers de son troupeau,
- faire abattre tous les animaux potentiellement excréteurs ( PCR+ ou Elisa+ non testé en PCR ) dans les délais impartis,
- réaliser une prise de sang de dépistage sur tous les bovins de plus de 24 mois nouvellement introduits dans le troupeau.

## Comment bénéficier de ces aides ?

1. S'inscrire au plan auprès de l'ARSIA, par courrier, par fax ou par E-mail.
2. L'ARSIA envoie un contrat sur lequel sont repris les droits et devoirs de chacun.
3. Après réception en retour du contrat signé et daté, l'ARSIA envoie un formulaire de demande d'analyse personnalisé :
  - ⇒ Au vétérinaire d'exploitation si le détenteur choisit de travailler sur le SANG.
  - ⇒ Au Comité du Lait si le détenteur souhaite travailler sur des échantillons individuels de LAIT. Le comité du lait se charge alors de toutes les formalités liées aux prélèvements et aux analyses.
4. Faire abattre les animaux potentiellement excréteurs ( PCR+ ou Elisa+ non testé en PCR ).

Infos complètes sur [www.arsia.be](http://www.arsia.be)